



RÉSUMÉ DU CHSCT DU 8 OCTOBRE 2020

1) Point sur la situation sanitaire au sein de la DDFIP de l'Orne (pour information)

Depuis le début de la crise sanitaire, il y a eu 1 cas positif à la COVID et 25 cas contacts ou suspects. Ces derniers ont été placés en quatorzaine ou en septaine. Tout cela s'est déroulé en coordination avec le médecin de prévention (MP).

Au 07/10/2020, il reste 4 cas contacts ou suspects dont 3 sont en ASA et 1 en télétravail.

Un plan de prévention par service a été élaboré avec les chef.fe.s de services. Ce plan de prévention est différent selon les services car il faut tenir compte de la configuration des locaux.

Il contient les éléments suivants :

- un annuaire de crise qui permet de suivre la chaîne des cas contacts ;
- un plan d'occupation spatial et de circulation ;
- l'identité d'un.e référent.e Covid qui aura été préalablement désigné.e.

Un courriel avec les préconisations du MP, en cas de présence de cas suspects ou avérés, a été envoyé aux agent.e.s

Pour les personnels en santé fragile qui sont en télétravail, un réexamen individuel a été fait ou sera fait avec le MP (réévaluation des jours en présentiel à la hausse ou à la baisse).

Le suivi des états des stocks en gels hydroalcoolique, spray, masques... est effectué régulièrement par la Direction.

Vont être livrées dans les services, des visières qui ont vocation à être utilisées pendant les pauses. Le reste du temps, la visière ne se substitue pas au port du masque. Le MP a insisté sur l'obligation de nettoyer la visière de manière quotidienne.

Il est recommandé de faire les pauses à l'extérieur des locaux quand c'est possible. L'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST) insiste sur les risques existants lorsque les pauses se déroulent dans des pièces non ventilées régulièrement.

2) Analyse et examen des observations des registres santé et sécurité au travail, des accidents de service et des fiches de signalement d'agression (pour information)

Le refus d'installation d'un défibrillateur dans les locaux rue du Pont-Neuf à Alençon a permis au comité de débattre sur cette question.

L'ISST a rappelé que la réglementation actuelle n'impose pas aux « administrations de bureau » d'installer des défibrillateurs.

Les représentant.e.s de Solidaires Finances ont fait remarquer que même s'il n'existe pas d'obligation, il faut une intervention très rapide en cas d'arrêt cardio-vasculaire. Avoir un défibrillateur à proximité est très important en matière de prévention des risques.

Pour l'ISST, pour évaluer les risques, il faut tenir compte des facteurs suivants : l'éloignement des secours, le type de population, l'activité exercée. Selon lui, renforcer la formation aux gestes qui sauvent serait plus efficace qu'une utilisation d'un défibrillateur peu ou mal maîtrisée.

L'Assistance de Prévention (AP) précise que le défibrillateur le plus proche se situe à la pharmacie en face des locaux de la Direction. Par ailleurs, à la question du Président qui lui demande s'il existe un bilan des personnels qui ont suivi une formation aux premiers secours, l'AP apporte les éléments suivants : 9 agent.e.s ont suivi la formation initiale, et 9 autres agent.e.s ont été formés au perfectionnement.

Le MP précise également que le défibrillateur n'est pas adapté à tous les arrêts cardio-vasculaires. Elle insiste également sur l'importance de la formation aux premiers secours. De plus, elle a constaté qu'à la cité administrative d'Alençon, la plupart des agent.e.s ne connaissent pas l'emplacement des défibrillateurs.

Le Président insiste sur l'importance de la formation d'agent.e.s sur chaque site.

L'ISST voit l'intérêt de cette formation, eu égard à la fonction occupée.

Solidaires Finances a soulevé le problème suivant : il peut y avoir des risques supplémentaires en raison de la montée en puissance du télétravail car les agent.e.s formé.e.s aux premiers secours peuvent ne pas se trouver dans les locaux en présentiel au moment d'un arrêt cardio-vasculaire.

Autre sujet abordé : à Mortagne, des agent.e.s sont victimes d'agressions verbales récurrentes par des usagers qui n'ont pas rendez-vous. De manière concrète, des collègues qui doivent aller chercher à la porte du centre des finances publiques des contribuables ayant pris rendez-vous les font rentrer dans les locaux, et sont pris à partie verbalement par des usagers n'ayant pas rendez-vous.

La solution proposée par le responsable du BIL est la suivante : la pose d'un interphone, ce qui existe déjà sur le site d'Argentan rue de l'Entrepôt et qui ne pose pas de soucis.

Les représentant.e.s de Solidaires Finances sont intervenu.e.s pour indiquer que le problème qui se pose sur plusieurs sites du département est en fait la cohabitation entre usagers ayant pris rendez-vous et usagers se présentant sans rendez-vous. Ceux qui ont pris rendez-vous acceptent le temps d'attente ; par contre, ce qu'ils acceptent moins, c'est que pendant ce temps, un certain nombre de contribuables n'ayant pas rendez-vous soient reçus rapidement. Pour Solidaires Finances, le paramétrage des temps estimés pour chaque item dans l'application APRDV serait à revoir. Cela fragilise les agent.e.s dans l'exercice de leur fonction et les expose potentiellement à des agressions.

3) Bilan des exercices d'évacuation 2019 (pour information)

Les exercices d'évacuation se sont déroulés sur tous les sites, à l'exception de 4 d'entre eux : trésorerie AVC partie hôpital (rue de Fresnaye), trésorerie La Ferté-Macé, trésorerie de Sées, CFP de Mortagne. Pour Gacé, l'exercice aura lieu début 2020.

L'AP insiste sur un point de vigilance à Mortagne. Sur ce site, l'exercice doit être mis en place rapidement car il existe une problématique complexe au niveau de l'évacuation.

l'ISST précise que l'évacuation dépend du bon fonctionnement du matériel de sécurité (portes coupe-feu, extincteurs...). Selon lui, un exercice sans les agent.e.s, avec uniquement les guide-files et les serre-files, qui permet de préciser le rôle de chacun.e, est également important pour rendre plus efficace l'évacuation des locaux.

En ce qui concerne la cité administrative d'Alençon, l'AP évoque des difficultés de coordination entre les différentes administrations.

Sur le sujet des exercices d'évacuation, Solidaires Finances a évoqué deux problématiques :

- Avec la montée en puissance du télétravail, faut-il allonger la liste des guide-files et des serre-files et former davantage d'agent.e.s ? Pas de réponse immédiate du Président et des acteurs de préventions mais la problématique mérite que l'on entame une réflexion approfondie sur le sujet.

- Quelles sont précisément les règles à appliquer pour les bureaux où figurent un point rouge (espace d'attente sécurisé pour les PMR ne pouvant évacuer les locaux par leurs propres moyens) ? Il est nécessaire de désigner préalablement une personne du service qui accompagne les personnes à mobilité réduite (remarque récurrente de Solidaires Finances : avec la montée en puissance du télétravail, la personne désignée sera-t-elle présente, et dans le cas contraire, qui la remplace ???)

L'AP fait remarquer que les points rouges se détachent sur les façades des bâtiments et ne sont parfois plus visibles par les pompiers.

4) Budget 2020 : point sur les propositions de dépenses et les formations santé sécurité (pour avis)

Le débat sur le budget a eu pour sujet principal les dépenses concernant l'analyse de la qualité de l'air au bâtiment D de la cité administrative d'Alençon (bureaux donnant sur la route du Mans). Le CHSCT a choisi de ne pas retenir une offre complète jugée trop coûteuse (10 400 €), au profit d'une autre offre d'un montant de 5 235 € comprenant des capteurs à un seul étage, et une analyse des polluants externes et internes.

Les agent.e.s travaillant dans ces locaux ont fait le constat suivant : les bureaux sont quotidiennement noirs de poussière (avec le nettoyage COVID, c'est très facile à constater), et une odeur très forte est présente de manière constante sur les stores extérieurs.

Pour l'ISST, l'objectif est d'obtenir une bonne qualité de l'air intérieur. Selon lui, la question de la ventilation est primordiale car en raison de la pollution extérieure, on ne peut pas ventiler les locaux de manière correcte. La circulation automobile extérieure étant un facteur sur lequel nous n'avons pas d'influence, la seule solution est la mise en place d'une ventilation mécanique adaptée à l'activité. Mais il n'existe pas de VMC actuellement à la cité administrative d'Alençon, et ce type de travaux n'est pas prévu dans le cadre du programme national de rénovation des cités administratives. De plus, il faudrait abaisser la hauteur des plafonds afin d'installer cette VMC.

Le MP se pose la question du rapatriement des personnels concernés dans d'autres locaux. Elle précise que lors de l'analyse, on va très certainement retrouver non seulement des polluants extérieurs, mais également des polluants intérieurs dont la présence dépend en particulier de l'état du mobilier et du protocole de nettoyage.

Le responsable du PPR informe les membres du CHSCT que suite à la non arrivée du commissariat, le bâtiment E de la cité administrative va être vendu. Par conséquent, le montant initialement prévu pour ce bâtiment E dans le cadre de la rénovation de la cité administrative pourrait être utilisé pour traiter le volet pollution du bâtiment D.

Le Président propose que le devis de 5235 € soit transmis à la Préfecture de l'Orne par l'intermédiaire du BAMCA, afin de trouver une solution et d'investir dans une VMC. Cette proposition fait l'objet d'un consensus.

Le budget est adopté à l'unanimité. L'AP indique qu'elle va prendre contact avec l'entreprise chargée de l'étude afin que la dépense soit intégrée au budget 2020.

5) Présentation des rapports de visites de sites de Mortagne-au-Perche et de l'Aigle effectuées par l'inspecteur santé sécurité au travail (pour information)

A la trésorerie de l'Aigle, les locaux sont neufs. La visite n'appelle pas d'observations particulières.

Au centre des finances publiques de Mortagne, l'emplacement du système d'alerte incendie serait à revoir car il est situé dans l'ancien logement du gardien-concierge. Sur ce site, le dossier du suivi de l'amiante reste d'actualité. Un courrier a été transmis à la Centrale afin d'obtenir des crédits pour la mise en œuvre de l'action corrective de niveau 1 (retrait des dalles de sol contenant de l'amiante).

L'ISST a indiqué que ses visites « habituelles » de sites étaient suspendues à cause de la crise sanitaire. En revanche, il poursuivra ses visites sur les thématiques Covid et incendie.

6) Présentation du rapport annuel de 2019 du Médecin de prévention (pour information)

Le MP partage son temps de la façon suivante : 70 % pour la DDFIP 50 et 30 % pour la DDFIP 61. Les visites médicales ont lieu le lundi.

Il y a eu 152 visites prioritaires en 2018 et 165 en 2019.

Les visites occasionnelles ont augmenté (47 en 2019 contre 22 visites en 2018), ce qui peut s'expliquer par l'annonce du NRP.

A ce sujet, les facteurs de risques psycho-sociaux ont été clairement identifiés par le MP, à savoir :

- la surcharge de travail lié à la réduction des effectifs, le départ des « sachant.e.s » non compensé par des arrivées ;
- la perte de la valeur du travail et la dégradation de la qualité de celui-ci ;
- la non reconnaissance de l'investissement professionnel et des difficultés à assumer ses missions ;
- l'avenir incertain.

Solidaires Finances partage malheureusement ce constat. Cela en dit long sur les conséquences concrètes des conditions de travail catastrophiques impactant de manière directe la vie quotidienne des agent.e.s

Le MP est également revenu sur les aménagements physiques et matériels, au nombre de 31 pour l'année 2019 (+ 2 par rapport à 2018). Les matériels les plus prescrits sont les suivants : dispositifs de pointages sur écrans, supports d'écrans et sièges.

7) Questions et informations générales (pour information)

- Secrétariat général : mise à jour des guides/fiches et questionnaire lié à la Covid-19

Le questionnaire Covid-19 a été rempli à l'occasion d'un groupe de travail qui s'est déroulé mi-septembre, et auquel seules 2 organisations syndicales ont pu participer.

De nombreux documents du SG ont été mis à jour. Nous avons fait part au Président de notre difficulté à identifier les modifications qui ont été effectuées sur ces nombreux documents.

- Report calendaire campagne DUERP/PAP 2019/2020

Ce report a été acté et la campagne prendra fin en décembre 2021.

Seuls 4 services avaient rempli le questionnaire DUERP avant le confinement du mois de mars. C'est pourquoi une nouvelle consultation va être organisée pour les autres services. Solidaires Finances a regretté que ces 4 services ne soient pas à nouveau consultés pour refaire un questionnaire en raison de l'apparition de risques nouveaux liés à la Covid-19 et tout ce qui en découle, en particulier la montée en puissance du télétravail et l'évolution des conditions de travail pour les personnels en présentiel. Le Président nous a répondu qu'une mise à jour des nouveaux risques avait été établie par le SG. Selon nous, ce n'est pas suffisant, et nous avons demandé que les nouveaux risques spécifiques Covid-19 soient répertoriés au sein de notre Direction, à partir des Retex agent.e.s et des Retex managers. Notre demande a été acceptée et nous resterons vigilant.e.s sur la suite qui va être donnée.

- Dispositifs de prévention relatif à l'organisation des formations initiales et continues

Les mesures de prévention seront affichées dès l'accès aux salles de formation. La distanciation physique sera mise en place par la matérialisation du sens de circulation.

L'obligation du port du masque pour les formateurs.trices et les stagiaires sera indiquée sur la convocation. Pour ce qui concerne les salles de formation, un dispositif particulier sera appliqué : ventilation, préparation des tables, conservation de la même table pendant toute la durée de la formation. L'EFS de Courteille à Alençon et la sous-préfecture à Argentan ont proposé de mettre à disposition des salles pour les formations. l'AP et le BIL se rendront sur place afin de faire un état des lieux.

- Désinfection des locaux

Un constat est partagé par le Président et les organisations syndicales : la désinfection des locaux n'est pas à la hauteur de ce qui attendu dans le contrat du prestataire. Pour la cité administrative d'Alençon, la société Déca a mis beaucoup de temps à fournir le plan de désinfection des locaux. Les organisations syndicales dont la nôtre, ont signalé des problèmes similaires au centre des finances publiques de Flers et à la trésorerie d'Argentan. Visiblement, les prestations complémentaires ne sont pas effectuées.

- Déploiement d'ordinateurs portables

A terme, 40 % des effectifs devraient être équipés d'ordinateurs portables. La Direction dispose de stocks de matériels qui pourraient être déployés afin de répondre à la demande du télétravail imposée par une reprise épidémique.

Les TINI n'ont pas vocation à rester en circulation après la fin de la crise sanitaire